



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE MARSTON

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL ou COPIE DE RÉOLUTION

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Marston, tenue au bureau municipal, le **4 juillet 2017**.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Paul Morin
Siège #3 - Jean Lavigne
Siège #4 - Yves Chouinard
Siège #5 - Esther Arguin

Formant quorum sous la présidence de monsieur Claude Roy, maire.

Madame Francine Veilleux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2017-105**

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Lavigne
Appuyé par Esther Arguin
Et résolu

DE PROCLAMER Marston Canton municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Marston, ce **5 juillet 2017**.

Francine Veilleux
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal lors de la prochaine séance du conseil de la Municipalité de Marston.